

La Fête des maires, c'est toute l'année!

Située sur un coteau dominant le lac de Genève, Cologny est certainement réputée comme l'une des communes les plus riches du canton. La colonne qui figure sur les armoiries de Cologny rappelle celle du Port Noir, site où débarqua un contingent d'environ 300 soldats suisses le 1^{er} juin 1814. Une année plus tard, Genève devint officiellement le 22^e canton helvétique. Le maire de Cologny, Pascal Hornung, a rappelé cet événement marquant lors de son allocution du 1^{er} août dernier. Attaché à l'histoire de sa commune, tout en étant motivé par les projets à venir, celui qui est par ailleurs président des «hors-parti» de Cologny, entend favoriser un développement urbanistique mesuré de son village, tout en contrôlant sa gestion environnementale.

Pascal Hornung, maire de Cologny

Une commune qui sait valoriser ses atouts

- Cologny concentre une large part des ventes d'objets immobiliers de prestige du canton. C'est l'une des communes genevoises les plus prisées. Comment expliquez-vous cet attrait résidentiel, malgré des prix qui atteignent les records de Suisse?

- Il y a plusieurs raisons qui ont fait qu'historiquement, Cologny ait suscité un très fort attrait. Et même si aujourd'hui les impôts communaux y sont bas, c'est avant tout pour des questions géographiques que la demande a toujours été aussi forte. Notre commune est la plus proche de Genève lorsqu'on quitte la ville par le littoral; elle offre donc une proximité immédiate aux centres d'affaires. Par ailleurs, son orientation générale sud/sud-ouest la fait bénéficier des derniers rayons du soleil disparaissant derrière le Jura, ce qui a attiré les notables genevois il y a déjà plusieurs siècles; ils y avaient fait édifier bon nombre de résidences secondaires. Certains de ces grands domaines subsistent d'ailleurs encore aujourd'hui. Cologny a su également préserver, parfois avec difficulté, son patrimoine naturel et paysager, en conservant une pénétrante de verdure. Cette dernière s'étale depuis le bas de la Rampe de Cologny en direction d'un axe Frontenex-Vandoeuvres au sud-est, limitant ainsi l'empiètement de constructions trop massives et conservant cette impression



Pascal Hornung.

d'être à la campagne à seulement quelques kilomètres du centre-ville. Enfin, le fait que Cologny soit sur un coteau, orienté vers le couchant, est très probablement la raison principale de son attrait. Son versant ouest offre des vues dominantes qui surplombent la rade de Genève. C'est pour toutes ces raisons que Cologny a d'abord vu se développer de grands domaines, puis des quartiers résidentiels plus ou moins densifiés. Avec le temps, la demande s'accroissant face à une offre s'amenuisant, les prix se sont adaptés.

- **Les jardins privés jouent un rôle non négligeable dans la préservation/renforcement de la biodiversité et des réseaux**

naturels à Genève. Que faites-vous pour encourager les propriétaires? Quelles sont les autres actions menées en ce sens?

- Depuis plusieurs années, la Commune a souhaité s'engager dans l'obtention du label Bio Suisse. Grâce à notre Service des parcs et promenades, très impliqué dans cette labellisation, nous sommes certifiés depuis janvier 2022 et actuellement en période de reconversion. Ce label garantit que les entreprises agricoles communales soient bio dans leur globalité et disposent d'une grande biodiversité naturelle; en outre, nous nous engageons à renoncer, dans tous nos espaces verts publics, aux manipulations génétiques, aux traitements ou engrais chimiques, et aux additifs inutiles. Avant d'exiger que nos citoyens respectent une philosophie écoresponsable, nous nous devons d'être exemplaires. Ce label n'est toutefois qu'une première étape. Nous comptons communiquer auprès des Colognotes sur les travaux effectués dans le cadre de notre reconversion, pour montrer que des espaces verts privés peuvent à la fois se développer ou être préservés, tout en maintenant une éthique écologique. En ce sens, nous participerons, par exemple, à la «Fête de la Nature» (21 mai prochain) sous la forme d'une Journée verte (conférences, démonstrations, visites, etc.), qui réunira plusieurs associations



Une situation géographique idéale.

partenaires. Nous avons également débuté un audit en vue d'une labellisation «Ville Verte». Enfin, nous sommes en train de créer un fonds de renaturation, qui bénéficiera aux particuliers touchés par les tempêtes ou les éléments naturels, en vue du reboisement des plantations irrémédiablement affectées lors de ces événements climatiques. Les contours de ce règlement sont encore en discussion au sein de notre Commission de l'environnement, mais nous avons bon espoir qu'il entrera en force dès cet été.

- Cologny a pris l'option de se doter d'un Plan directeur communal de l'énergie. Pouvez-vous nous expliquer ce choix?

- En parallèle à l'élaboration de notre Plan directeur communal (PDCoM) pour les aspects urbanistiques, nous avons effectivement travaillé sur un Plan directeur communal de l'énergie (PDCoME). Avec l'Office cantonal de l'énergie (l'OCEN), nous avons estimé que la révision de notre PDCoM devait s'accompagner d'un volet approfondi sur la planification énergétique. Le PDCoME est entré en force en même temps que notre PDCoM de deuxième génération, début 2020. Le PDCoME est un outil qui doit nous permettre de clarifier et afficher nos ambitions énergétiques, tout en coordonnant aménagement du territoire et planification énergétique, en lien avec les objectifs cantonaux. La demande de mise à disposition d'un PDCoME par les Communes s'inscrit d'ailleurs dans la fiche DO2 du Plan directeur cantonal. Cette démarche effectuée entre 2018 et début

2020 nous a été très bénéfique. Elle nous a permis d'effectuer un premier bilan de l'utilisation des différentes énergies dans la commune (principalement encore mazout, gaz, électricité, bois) et de nous projeter sur les besoins futurs qui résulteraient de nouvelles constructions, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, essentiellement le solaire et la géothermie. Suite aux premières conclusions du PDCoME, nous avons désiré inscrire les évolutions nécessaires dans l'obtention d'une certification. Nous nous sommes rapprochés dès 2021 de l'association «Cité de l'énergie» pour nous faire accompagner dans cette démarche; des conclusions préliminaires nous ont été délivrées en fin d'année dernière, comprenant des pistes d'amélioration. La marche vers la certification continue, avec beaucoup de motivation et... d'énergie!

- Votre Plan directeur communal va-t-il devoir être revu dans le courant de cette année pour prendre en compte la révision de la LCI de janvier 2021 concernant la zone 5 ?

- Absolument. Dans la version actuellement en force de notre PDCoM, nous n'avons pas souhaité mentionner des quartiers pour lesquels une densification accrue en zone 5 (zone villas) pouvait être refusée ou acceptée systématiquement, sans avoir consulté le dossier, cela par égalité de traitement pour les propriétaires. Dans ce PDCoM, nous avons toutefois édicté un certain nombre de conditions et de critères qui devaient limiter

les constructions trop imposantes, qu'elles soient individuelles ou en habitats groupés. Cependant, dès le 1^{er} janvier 2023 et suite aux dernières modifications de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), les Communes seront tenues d'identifier des secteurs de densification accrue, ainsi que les voies de circulation (mobilité douce et axes routiers) à créer ou modifier (Art.59-4). Elles disposeront par ailleurs d'un droit de veto jusqu'à cette date pour préavis les demandes de dérogation (Art.59-4bis). En entamant sereinement ce processus d'étude et de manière à ne pas préavis favorablement des projets qui, par leur localisation ou leur gabarit, pourraient ensuite ne pas entrer dans les conditions qui seront adoptées, le Conseil municipal de Cologny s'est prononcé en faveur d'une proposition de n'octroyer aucune dérogation durant toute l'année 2022. Le travail d'étude sera mené pendant cette période, devant passer par une concertation avec la population, des enquêtes techniques et publiques, pour aboutir, après adoption par la Commune et approbation par le Canton, à l'entrée en force en janvier 2023 de la nouvelle version de notre PDCoM. Il faut réaliser que la zone 5 de Cologny représente environ un tiers des 744 hectares de la surface totale de la Commune. Les enjeux sont importants, car ils seront fixés pour au moins dix ou quinze ans, temps de vie d'un Plan directeur communal ! ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR VÉRONIQUE STEIN**